

Fiche N.° 1-5-158-6-(1A-1)-3 FR  
Edition révisée le 01/ mars 2017  
Page Page 1/11

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1 Identification de la préparation :

Nom commercial : JOYSTICK  
formulation : Granulés dispersables (WG)

1.2. Utilisation de la préparation : Agriculture - Herbicide

### 1.3. Identification de la société / entreprise:

SAPEC Agro, S.A.  
Av. do Rio Tejo, Herdade das Praias  
2910-440 Setúbal - Portugal

Tél. : 00 351 265 710 100  
Fax : 00 351 265 710 105  
e-mail: [agroseguranca@agro.sapec.pt](mailto:agroseguranca@agro.sapec.pt)

1.4. Téléphone d'appel d'urgence : appeler le 15, le 18 ou le 112 ou bien l'un des centres antipoison ci-dessous :

|              |                |
|--------------|----------------|
| Angers :     | 02 41 48 21 21 |
| Bordeaux :   | 05 56 96 40 80 |
| Lille :      | 0 825 812 822  |
| Lyon :       | 04 72 11 69 11 |
| Marseille :  | 04 91 75 25 25 |
| Nancy :      | 03 83 32 36 36 |
| Paris :      | 01 40 05 48 48 |
| Rennes :     | 02 99 59 22 22 |
| Strasbourg : | 03 88 37 37 37 |
| Toulouse :   | 05 61 77 74 47 |

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude, N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS:

### Classification de la préparation :

#### 2.1. Classification de la préparation :

#### D'après la classification issue du règlement (CE) n° 1272/2008 :

Skin Sens.1: H317 ; STOT RE 2: H373 ; Aquatic Chronic 1 : H410

Risques d'effets physico-chimiques : Non applicable

Risques pour l'homme : Peut provoquer une allergie cutanée, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Eléments d'étiquetage

##### D'après le règlement CE n°1272/2008 :

Classement/étiquette en vigueur en France

Symbole(s) et indication(s) de danger

# JOYSTICK



Mention d'avertissement :

**ATTENTION**

Mention(s) de danger :

|           |   |
|-----------|---|
| H317      | Peut provoquer une allergie cutanée   |
| H373      | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H410      | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                          |
| P102      | Tenir hors de portée des enfants  |
| P202      | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité                                 |
| P270      | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  |
| P280      | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux / du visage    |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  |
| P333+P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin  |
| P391      | Recueillir le produit répandu   |
| P501      | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale                                 |

Autres phrases de sécurité :

- EUH401** -Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
- SP 1** -Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SPe2** - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés pour les usages céréales d'hiver
- SPe3** - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver.
- SPe3** - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales de printemps.
- SPe3** - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

2.3. Autres dangers : -----

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Identification de la substance   |             |  | % (p/p) | Classification de la substance Règlement N° 1272/2008                               | N° Enregistrement REACH |
|--|-------------|--|---------|---|-------------------------|
| Composants dangereux   | N° CAS      | N° CE                                      |         |   |                         |
| Diflufenicanil<br>(C <sub>19</sub> H <sub>11</sub> F <sub>5</sub> N <sub>2</sub> O <sub>2</sub> )  | 83164-33-4  | 616-032-00-9 (INDEX)                       | 40      | Aquatic Chronic 3: H412   | (*)                     |
| Cloquintocet-mexyl<br>(C <sub>18</sub> H <sub>22</sub> ClNO <sub>3</sub> )                         | 99607-70-2  | -----                                      | 10      | STOT RE 2: H373; Skin Sens. 1: H317; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410 | (*)                     |
| Iodosulfuron-methyl-sodium<br>(C <sub>14</sub> H <sub>13</sub> IN <sub>5</sub> NaO <sub>6</sub> S) | 144550-06-1 | 429-890-2 (EINECS)<br>607-605-00-4 (INDEX) | 5       | Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410                                      | (*)                     |
| Florasulam<br>(C <sub>12</sub> H <sub>8</sub> F <sub>3</sub> N <sub>5</sub> O <sub>3</sub> S)      | 145701-23-1 | 613-230-00-7 (INDEX)                       | 2       | Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410                                      | (*)                     |
| Naphthalene sulfonic acid,<br>polymer with formaldehyde,<br>sodium salt                            | 9084-06-04  | -----                                      | 1-5     | NA  | NA                      |
| Citric acid  | 77-92-9     | 201-069-1 (EINECS)                         | 1-4     | Eye Irrit. 2: H319  | NA                      |

(\*) Substance active pour une utilisation dans des produits phytopharmaceutiques exclusivement, considérées comme étant enregistrées (article 15 (1) du règlement 1907/2006)

Note : pour obtenir le texte intégral des phrases H et des niveaux de danger non repris dans ce tableau, voir section 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours :

- Inhalation :** En cas d'inhalation, amener la victime à l'air libre. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin si les symptômes persistent ou se développent.
- Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau enlever les vêtements et les chaussures souillées. Laver immédiatement et abondamment les zones contaminées avec de l'eau et du savon pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin. Laver à part les vêtements souillés avant toute nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire y compris sous les paupières pendant 15 à 20 minutes. Ne pas oublier d'enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin si les symptômes persistent ou se développent.
- Ingestion :** En cas d'ingestion faire laver la bouche de la victime avec de l'eau claire si elle est consciente, Contacter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne jamais faire vomir sauf si préconisé par un médecin ou par le centre anti-poison.
- Conseils généraux :** Ne jamais laisser la victime seule. Faites appel à une assistance médicale (les secours (15), le service médical ou le centre antipoison) et lui présenter l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

#### 4.2. Les symptômes et les effets les plus importants (associés aux substances actives):

(Diflufenicanil) **Ingestion :** troubles gastro-intestinaux : nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée, maux de tête, somnolence. **Inhalation :** Problèmes respiratoires : toux, dyspnée, augmentation des sécrétions nasales et bronchiques. **Contact :** Irritation des yeux, de la peau et des muqueuses ; larmolement des yeux ; rhinite ; conjonctivite ; dermatite de contact.

# JOYSTICK

1-5-158-6-(1A-1)-3 FR

01/ mars 2017

Page 4/11

**(Cloquintocet-mexyl) : Ingestion :** troubles gastro-intestinaux, nausée, vomissement, diarrhée, douleurs abdominales, dyspnée, état général affaibli. **Inhalation :** Problème respiratoire, toux, dyspnée, augmentation des sécrétions des muqueuses. **Contact :** Irritation des yeux, de la peau et des muqueuses, larmoiement des yeux, conjonctivite, dermatite de contact.

**(Iodosulfuron-methyl-sodium) :** Pas d'informations disponibles

**(Florasulam) :** Pas d'informations disponibles

**4.3. Conseil au médecin et traitement médical nécessaire particulier :** Fournir des soins et traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion faire vomir ou effectuer un lavage gastrique, en évitant l'aspiration ou bien administrer du charbon actif ou une solution alcaline laxative (type : sulfate de sodium ou sulfate de magnésium ou similaires). Contrôler effet antabus. Il n'y a pas d'antidote spécifique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyen d'extinction :

**Moyens d'extinction souhaitables :** poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse et pulvérisation d'eau.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser :** un jet d'eau.

### 5.2. Danger particulier résultant de l'exposition :

En cas de combustion : des gaz irritants voire toxiques peuvent être dégagés par la décomposition thermique ou la combustion (carbone, azote, Oxyde de sodium et oxyde de soufre; composés iodés et fluorés, composés chlorés : HCl et éventuellement Cl<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils destinés au personnel préposé à la lutte contre le feu :

**Mesures de protection :** procéder à l'évacuation complète des locaux concernés. Combattez le feu depuis une zone protégée. Eviter l'inhalation des fumes. Si possible ne pas utiliser d'eau pour combattre le feu afin de prévenir les risques de contamination de l'environnement. Si cela n'est pas possible, modérer son emploi. Refroidir les citernes/fûts exposés au feu à l'aide d'eau pulvérisée. Prenez les mesures adéquates afin de prévenir une contamination de l'environnement. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir l'eau utilisée pour combattre le feu et la stocker pour la traiter ultérieurement.

**Les équipements spéciaux de protection pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** Utiliser un appareil respiratoire individuel portable et porter une tenue de protection complète et adaptée.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions Individuelles, vêtements de protection et procédures d'urgences :

**Pour le personnel non impliqué dans la mise en place des mesures d'urgence :** éviter le contact ou l'inhalation du produit.

**Pour le personnel impliqué dans la mise en place des mesures d'urgence :**

Isoler la zone contaminée et interdire son accès aux personnes non nécessaires. Utiliser un vêtement de protection approprié, des gants et un masque de protection comportant un filtre anti-poussière. Eliminer toute source d'ignition possible. Eviter le contact ou l'inhalation du produit. Ventiler un local contaminé confiné avant d'y pénétrer.

# JOYSTICK

Fiche N.° 1-5-158-6-(1A-1)-3 FR  
Edition révisée le 01/ mars 2017  
Page Page 5/11

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute dispersion de la pollution. Ne pas rejeter les résidus à l'égout ou dans les eaux de surfaces, ne pas rejeter dans l'environnement. Stopper le ruissellement du produit et toutes les fuites éventuelles si l'opération ne présente pas de risques. Si le produit a contaminé un cours d'eau, un lac, un égout, ou le sol ou la végétation, alerter les autorités locales compétentes.

## 6.3. Méthodes et matériels pour le confinement et le nettoyage :

Endiguer le produit répandu, et le collecter à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (ou sable) et le déposer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales ou nationales en vigueur. Eviter de produire des poussières et éviter l'utilisation de l'eau pour nettoyer les zones contaminées.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions lors des manipulations:

Utiliser les vêtements de protection appropriés pour ne pas entrer en contact avec le produit, et un masque de protection respiratoire afin de ne pas inhaler le produit. Manipuler le produit dans un local bien ventilé, équipé d'un rince œil et d'une douche de sécurité. Éliminer le plus possible les sources possibles d'incendies dans la zone de manipulation et de stockage. Il est nécessaire d'avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas fumer, manger ou boire pendant la manipulation du produit. Après la manipulation, enlevez les vêtements contaminés et lavez-vous les mains avec de l'eau et un savon neutre. Garder les équipements de protection individuelle et les vêtements souillés à part des autres vêtements et laver séparément. Ne manipuler des produits dont l'emballage a été endommagé qu'avec des vêtements de protection adéquate. Conservez le récipient bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

**7.2. Conditions de sécurité pendant le stockage, incluant les incompatibilités :** conserver uniquement dans le contenant original, bien fermé et étiqueté. Stocker les récipients à l'abri de la chaleur, de l'humidité et de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker près d'une flamme ou d'une source de chaleur. Interdire l'accès du local de stockage à toute personne étrangère au service, en particulier les enfants. Prenez des mesures de prévention nécessaires vis-à-vis des risques d'incendie et de décharges électrostatiques dans le local de stockage.

**7.3. Utilisations particulières :** voir les informations transmises par le fabricant sur l'étiquette du produit.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle :

(Diflufenicanil) : DJA : 0,2 mg/kg de p.c./jour - AOEL : 0,11 mg/kg de p.c. /jour.  
(Cloquintocet-mexyl) : DJA : 0,04 mg/kg de p.c./jour - AOEL : 0,05 mg/kg de p.c. /jour.  
(Iodosulfuron-méthyl-sodium) : DJA : 0.03mg/kg de p.c./jour - AOEL : 0.05 mg/kg de p.c. /jour.  
(Florasulam) : DJA : 0.05 mg/kg de p.c. /jour - AOEL: 0.05 mg/kg de p.c. /jour.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

# JOYSTICK

Fiche N.° 1-5-158-6-(1A-1)-3 FR  
Edition révisée le 01/ mars 2017  
Page Page 6/11

**Mesures techniques appropriées:** assurer une ventilation nécessaire (naturelle ou mécanique). Réaliser régulièrement des mesures d'exposition et garder le niveau en dessous de toute limite d'exposition importante. Contrôle des sources d'incendie, prendre des mesures préventives de lutte contre l'incendie, mettre des douches à disposition ; dans les aires de manutention confinées prévoir des rince-œil.

**Mesures de protection individuelle, telle que l'utilisation d'équipements de protection:**

**Protection des yeux/visage :** utiliser des visières ou des lunettes de sécurité qui assurent la protection complète des yeux.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des tabliers ou d'autres vêtements de protection résistant aux produits chimiques, des gants en nitrile et des bottes en plastique ou en caoutchouc

**Protection respiratoire :** un masque panoramique ou demi-masque avec filtre P2

**Dangers thermiques :** non applicable

**Mesures de protection de l'environnement :** éviter les déversements. Garder le produit dans de bonnes conditions de stockage. Garder les contenants bien fermés.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations générales sur les propriétés physiques et chimiques

|   |                            |
|---|----------------------------|
| État physique :   | solide (granulé)           |
| Couleur :   | Marron                     |
| Odeur :   | Non Caractéristique        |
| Odeur seuil :   | NA                         |
| pH (1% dans l'eau):   | 6.9                        |
| Point de fusion :   | NA                         |
| Point initial d'ébullition et intervalle :                                      | NA                         |
| Point éclair :  | NA                         |
| Taux d'évaporation :  | NA                         |
| Inflammabilité :  | Information non disponible |
| Inflammabilité (limite inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité) | NA                         |
| Pression de vapeur :  | NA                         |
| Densité de vapeur :   | NA                         |
| Densité relative :  | 0.66                       |
| Solubilité :  | NA                         |
| Coefficient de partage n-octanol/eau :  | NA                         |
| Température d'auto-inflammation :   | NA                         |
| Température de décomposition :  | NA                         |
| Viscosité :   | Non applicable             |
| Propriétés explosives :   | Non explosif               |
| Propriétés oxydantes :  | Non oxydant                |

### 9.2. Autres informations

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Miscibilité :             | NA             |
| Solubilité dans l'huile : | NA             |
| Conductivité :            | NA             |
| Groupe gaz :              | Non applicable |

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**10.1. Réactivité:** Information non disponible.

**10.2. Stabilité chimique:** stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3. Possibilités de réactions dangereuses:** Peut réagir avec les métaux, les bases fortes, les acides forts, les agents oxydants forts, les agents réducteurs forts et les solutions acides et alcalines

**10.4. Conditions à éviter:** ne pas stocker dans des conditions humides ou chaudes, et tenir éloigné d'une source de combustion. Tenir toujours à l'écart de la nourriture, des boissons ou des points d'eau.

**10.5. Matières incompatibles :** les métaux, les bases fortes, les acides forts, les agents oxydants forts, les agents réducteurs forts et les solutions acides et alcalines

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Sa décomposition à hautes températures ou sa combustion peut générer des gaz irritants et probablement toxiques (carbone, azote, Oxyde de sodium et oxyde de soufre; composés iodés et fluorés, composés chlorés : HCl et éventuellement Cl<sub>2</sub>).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

#### Toxicité aiguë (Diflufenicanil):

Toxicité aiguë par voie orale : DL<sub>50</sub> rats > 5000 mg/kg p.c.  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL<sub>50</sub> rats > 2000 mg/kg p.c.  
Toxicité aiguë par inhalation : CL<sub>50</sub> (4h) rats > 5.12 mg/l d'air

#### Toxicité aiguë (Cloquintocet-mexyl):

Toxicité aiguë par voie orale : DL<sub>50</sub> rats > 2000 mg/kg p.c.  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL<sub>50</sub> rats > 2000 mg/kg p.c.  
Toxicité aiguë par inhalation : CL<sub>50</sub> (4h) rats > 0.935 mg/l d'air

#### Toxicité aiguë (Iodosulfuron-methyl-sodium):

Toxicité aiguë par voie orale : DL<sub>50</sub> rats : 2678 mg/kg p.c.  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL<sub>50</sub> rats > 2000 mg/kg p.c.  
Toxicité aiguë par inhalation : CL<sub>50</sub> (4h) rats > 2.81 mg/l d'air

#### Toxicité aiguë (Florasulam):

Toxicité aiguë par voie orale : DL<sub>50</sub> rats > 6000 mg/kg p.c.  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL<sub>50</sub> rats > 2000 mg/kg p.c.  
Toxicité aiguë par inhalation : CL<sub>50</sub> (4h) rats > 5 mg/l d'air

#### Effets aigus (Diflufenicanil) :

Corrosion/ Irritation de la peau : Non irritant  
Lésion oculaire grave/irritation des yeux : Légèrement irritant  
Sensibilisation respiratoire : Pas d'information disponible  
Sensibilisation de la peau: Non Sensibilisant cutanée (cochon d'Inde)

#### Effets aigus (Cloquintocet-mexyl) :

Corrosion/ Irritation de la peau : Non irritant (lapin)  
Lésion oculaire grave/irritation des yeux : Non irritant (lapin)

# JOYSTICK

Fiche N.° 1-5-158-6-(1A-1)-3 FR  
Edition révisée le 01/ mars 2017  
Page Page 8/11

Sensibilisation respiratoire : Pas d'information disponible  
Sensibilisation de la peau: Sensibilisant (cochon d'Inde)

---

**Effets aigus (Iodosulfuron-methyl-sodium) :**

Corrosion/ Irritation de la peau : Non irritant  
Lésion oculaire grave/irritation des yeux : Non irritant  
Sensibilisation respiratoire : Pas d'information disponible  
Sensibilisation de la peau: Non Sensibilisant cutanée (cochon d'Inde)

---

**Effets aigus (Florasulam) :**

Corrosion/ Irritation de la peau : Non irritant  
Lésion oculaire grave/irritation des yeux : Non irritant  
Sensibilisation respiratoire : Pas d'information disponible  
Sensibilisation de la peau: Non Sensibilisant cutanée (cochon d'Inde)

---

**Effets chronique (Diflufenicanil):**

Effets cancérogènes : Non observé  
Effets mutagènes : Non observé  
Effets sur la reproduction : Non observé  
STOT - exposition répétée : Non démontré

---

**Effets chronique (cloquintocet-mexyl):**

Effets cancérogènes : Non observé  
Effets mutagènes : Non observé  
Effets sur la reproduction : Non observé  
STOT - exposition répétée : Danger d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

---

**Effets chronique (Iodosulfuron-methyl-sodium):**

Effets cancérogènes : Non observé  
Effets mutagènes : Non observé  
Effets sur la reproduction : Non démontré  
STOT - exposition répétée : Non démontré

---

**Effets chronique (Florasulam):**

Effets cancérogènes : Non observé  
Effets mutagènes : Non observé  
Effets sur la reproduction : Non observé  
STOT - exposition répétée : Non démontré

---

Voies de pénétration probables: contact avec la peau, les yeux, par ingestion et inhalation.  
Symptômes et effets: voir sous-paragraphe 4.2

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

Les effets sur l'environnement :

### 12.1. Ecotoxicité

---

Toxicité aiguë :  
Toxicité pour le Poisson LC<sub>50</sub> (96h) : 37 mg/L (Truite arc-en-ciel)



# JOYSTICK

Fiche N.° 1-5-158-6-(1A-1)-3 FR  
Edition révisée le 01/ mars 2017  
Page Page 9/11

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE<sub>50</sub> (48h): > 45.5 mg/L (*Daphnia magna*)  
Toxicité pour les algues E<sub>r</sub>C<sub>50</sub> (72h) : 0.00149 mg/L (*Scenedesmus subspicatus*)  
Toxicité orale pour les oiseaux (DL<sub>50</sub>) : NA  
Toxicité orale pour les abeilles (DL<sub>50</sub>) (48h) : >35.2 µg /abeille  
Toxicité par contact abeille (DL<sub>50</sub>) (48h): >200 µg/abeille  
Toxicité pour les plantes aquatiques E<sub>r</sub>C<sub>50</sub> (7j) : 0.00826 mg/L (*Lemna gibba*)

#### Toxicité chronique:

Toxicité pour les poissons NOEC (96h) : 9.4 mg/L (Truite arc-en-ciel)  
Toxicité pour les invertébrés aquatiques (48h) NOEC: >45.5 mg/L (*Daphnia magna*)  
Toxicité pour les algues NOEC (72h): NA

#### 12.2. Persistance et dégradabilité :

-Sol : (Diflufenicanil) : Persistant dans le sol DT<sub>50</sub> type: 180 j. DT<sub>50</sub> laboratoire : 141.8 j. DT<sub>50</sub> champs : 315j  
(Cloquintocet-mexyl) : Non persistant dans le sol. DT<sub>50</sub> type : 5j  
(Iodosulfuron-méthyl-sodium) : Non persistant dans le sol. DT<sub>50</sub> type et champs : 8j ; DT<sub>50</sub> laboratoire : 2j  
(Florasulam) : Non persistant dans le sol. DT<sub>50</sub> type et champs : 8.5j ; DT<sub>50</sub> laboratoire : 1.6j. Non facilement biodégradable.

-eau : (Diflufenicanil) dégradation chimique lente dans le système eau-sédiment, DT<sub>50</sub> :175 j.

(Cloquintocet-mexyl) : Pas d'information disponible

(Iodosulfuron-méthyl-sodium) : Dégradation chimique rapide dans le système eau-sédiment, DT<sub>50</sub> :19j.

Dégradation chimique lente dans la phase aqueuse seulement, DT<sub>50</sub> : 16j

(Florasulam) : Dégradation chimique rapide dans le système eau-sédiment, DT<sub>50</sub> : 853j. Dégradation chimique lente dans la phase aqueuse seulement, DT<sub>50</sub> :18j

12.3. Potentiel de bio-accumulation: (Diflufenicanil): Haut potentiel de bioaccumulation. Log P<sub>ow</sub> : 4.2

(20°C) BCF : 1276. (Cloquintocet-mexyl) : Pas d'information disponible.

(Iodosulfuron-méthyl-sodium) : Faible potentiel de bioaccumulation. Log P<sub>ow</sub> :1.96 (pH=4) ;1.22 (pH=9)

(Florasulam) : Faible potentiel de bioaccumulation. Log P<sub>ow</sub> :1 (pH=4) ;1.22 (pH=7). BCF : 1.5

12.4. Mobilité dans le sol: (Diflufenicanil) : Immobilisé à faible mobilité dans le sol

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : NA

12.6. Autres effets nocifs : NA

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Élimination des excédents et des résidus:** faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter l'exposition du personnel. Code déchet matière : 07 04 13\* (Décision de la Commission 2001/118/CE).

**Élimination des emballages:** Éliminer les emballages vides via la filière de collecte AIVALOR. Le réemploi des emballages est interdit. Code des emballages vides : 15 01 10\* (Décision de la Commission 2001/118/CE).

**Manipulation:** Les emballages doivent être fermés et étiquetés. Éviter le contact direct avec la peau. Ne pas contaminer les cours d'eau, les étangs, les fossés ou les égouts avec le produit ou les contenants souillés.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : 3077

14.2. Nom d'expédition :

ADR/RID : UN 3077 ; ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.S.O. (contenant : Cloquintocet-mexyl, Iodosulfuron-méthyl-sodium et florasulam) ; 9 ; III ;(E).

IMDG : UN 3077 ; ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.S.O. (contenant : Cloquintocet-mexyl, Iodosulfuron-méthyl-sodium et florasulam) ; 9 ; III.

14.3. Classe de danger : 9

14.4. Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement:

ADR/RID: Dangereux pour l'environnement.

IMDG: Polluant marin

14.6. Précautions spéciales pour les opérateurs: Non applicable.

14.7. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC: Non applicable (le produit n'est pas transporté en vrac).

Note : ADR/RID/IMDG Exemptions de quantité limitée: Les emballages combinés d'un poids total n'excédant pas 30 kg sont exonérés à condition que chaque emballage individuel ne dépasse pas 5 kg.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations relatives à la sécurité, la santé et l'environnement /législation spécifique pour les mélanges:

Catégorie Seveso: 9i

15.2. Evaluation relative à sécurité au niveau chimique: L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la préparation.

15.3. Autres prescriptions :

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Nouvelle rubrique ICPE à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2015 : 4510

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision du contenu : Les paragraphes / sous paragraphes suivis d'un (>) ont été modifiés depuis la précédente version.

Version anglaise de référence : 1-5-158-3-(1A-1) -2 EU

Méthodes d'évaluation de l'information utilisées pour le classement: Classement de la préparation attribuée sur la base des critères de classification définis dans le règlement 1272/2008

Liste des phrases H et des indications de danger mentionnées dans les paragraphes précédents:

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée

# JOYSTICK

Fiche N.° 1-5-158-6-(1A-1)-3 FR  
Edition révisée le 01/ mars 2017  
Page Page 11/11

- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Base de Données de référence :**

ESIS : European Chemical Substances Information;  
FOOTPRINT (2007/2008). The FOOTPRINT Pesticide Properties DataBase. DataBase créée par l'Université d'Hertfordshire comme partie du projet EU-funded FOOTPRINT (FP6-SSP-022704).  
<http://www/eu-footprint.org/ppdb.html> ;  
AGRITOX - base de données sur les substances actives phytopharmaceutiques.  
EU Pesticide database.

**Références bibliographiques :**

The e-Pesticide Manual, version 3.2 2005-06, 13<sup>ème</sup> Edition, Editeur CDS Tomlin -  
Manuel Toxicologique des produits phytopharmaceutiques - Institut National de Toxicologie / AEPLA (Association des industries de la Protection des Plantes Espagne)  
ADR 2011 Editor Tutorial ; IMDG Code, 2010 Edition (inc Amdt 35-10)  
EFSA Scientific Report (2007) 122, 1-84, Conclusion on the peer review of diflufenicanil  
Rapport d'examen pour la substance active Iodosulfuron, 3 Juillet 2003.  
Rapport d'examen pour la substance active Florasulam, 18 Septembre 2002

**Glossaire:**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>DJA:</b> Dose Journalière Admissible<br/><b>AOEL:</b> Seuil d'Exposition Admissible pour l'Opérateur<br/><b>BCF:</b> Facteur de bio-concentration<br/><b>CAS:</b> Chemical Abstract Service<br/><b>NAEO:</b> Niveau Acceptable d'Exposition pour l'Opérateur<br/><b>NA :</b> Pas de données disponibles<br/><b>NOEL:</b> Niveau ne provoquant aucun effet observable<br/><b>NOEC:</b> Concentration ne provoquant aucun effet observable</p> | <p><b>TLV - TWA:</b> Valeur Limite d'Exposition. Durée Moyenne Pondérée<br/><b>PBT :</b> Persistance, Bioaccumulation et Toxicité<br/><b>DL<sub>50</sub>:</b> Dose létale 50<br/><b>CL<sub>50</sub>:</b> Concentration létale 50<br/><b>CE<sub>50</sub>:</b> Concentration Effective moyenne<br/><b>DT<sub>50</sub>:</b> Temps correspondant à une diminution de 50% de la concentration- demi-vie -<br/><b>p.c.:</b> Poids corporel<br/><b>vPvB :</b> Très persistant et très bioaccumulatif</p> |
|--|---|

Cette fiche de données de sécurité résume nos connaissances à la date de publication de ce document qui proviennent de sources que nous considérons comme être dignes de foi. Ces informations sont fournies à titre indicatif afin de manipuler, de stocker, d'utiliser et d'éliminer le produit dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Chaque utilisateur doit lire attentivement cette fiche de sécurité et tirer partie des renseignements en fonction du contexte et de la façon dont le produit sera manipulé et utilisé sur le lieu de travail. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et peuvent être rendues caduques, sauf avis contraire spécifique, en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour toute blessure, perte ou dommage résultant de l'absence de prise en compte des informations ou des conseils contenus dans cette fiche de données de sécurité. Si des précisions ou des informations supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer qu'une évaluation appropriée du risque peut être faite, l'utilisateur doit contacter le fabricant du produit.